



Création d'une « Formation modulaire pour les nouveaux instructeurs, évaluateurs qui dispensent de la formation professionnelle maritime et qui peuvent intervenir sur simulateurs »

Exposé de la problématique

De nombreux secteurs de l'activité économique utilisent les navires de commerce pour le transport des marchandises, des passagers, les activités portuaires ou encore les expéditions maritimes spécialisées.

Au niveau national, européen ou mondial, les trois quarts des marchandises sont transportées par voie maritime. La flotte de commerce sous pavillon français compte, au 1er janvier 2019, 407 navires d'une jauge brute de plus de 100 UMS. Elle se compose d'une flotte de transport de 170 navires et d'une flotte de services maritimes de 237 navires. De plus, les armateurs français opèrent ou contrôlent plus de 1 000 navires sous pavillons tiers.

L'équipage de ces navires est composé d'officiers et de personnels d'appui souvent spécialisés (matelots, électriciens, pompistes, ouvriers mécaniciens, maîtres d'équipage, etc.) qui procèdent aux manœuvres, à l'entretien des machines et du navire. Les officiers quant à eux (capitaines, chefs mécaniciens, seconds, lieutenants, etc.) dirigent et encadrent les personnels d'appui. Pour devenir navigant professionnel sur des navires armés au commerce, à la plaisance ou à la pêche, il faut intégrer soit l'école nationale supérieure maritime (ENSM), soit un lycée professionnel maritime (LPM), soit un centre de formation agréé par le ministère, suivant le niveau de responsabilité visé et les fonctions exercées sur le navire. Cette formation professionnelle maritime s'appuie sur un corps professoral très diversifié. Les instructeurs, évaluateurs peuvent être des professeurs de l'enseignement maritime (PEM), des administrateurs des affaires maritimes, des agrégés issus de l'éducation nationale, d'anciens marins, des professeurs de lycée professionnel agricole, etc.

Le besoin de montée en compétence de ces instructeurs ou évaluateurs est un objectif stratégique crucial si l'on souhaite maintenir un niveau d'excellence des navigants français, et si l'on souhaite également faire valoir notre savoir-faire à l'étranger.

N'y a-t-il pas alors une nécessité de former suivant un même référentiel tous les instructeurs, évaluateurs, qui interviennent dans la formation professionnelle maritime ?

Résumé

La formation professionnelle maritime est dispensée en France au travers différents établissements qui emploient des formateurs et des évaluateurs d'origines professionnelles très variées. Il peut s'agir d'anciens navigants ou de personnels détachés de l'éducation nationale par exemple.

Mots clefs : Formation professionnelle maritime – Enseignant – Formateur – Instructeur – Évaluateur.



Afin de maintenir le niveau d'excellence reconnu des navigateurs français, l'État au travers de ses ministères, doit s'assurer, d'une part, de la qualité des enseignements reçus par les élèves ou les stagiaires, et d'autre part de la qualification des personnels dispensant ces enseignements.

La création d'une '**formation modulaire pour les nouveaux instructeurs, évaluateurs qui dispensent de la formation professionnelle maritime et qui peuvent intervenir sur simulateur**', reconnue comme étant conforme à la réglementation et agréée par les affaires maritimes permettrait de s'assurer du niveau minimum de qualification des acteurs de la formation.

De plus cette démarche de création de formation répond à une forte demande des pays francophones d'Afrique mais également de territoires d'outre-mer. (Tunisie, Maroc, Côte d'Ivoire, Guadeloupe, Nouvelle-Calédonie, etc.)

L'union européenne participe également à cette initiative avec la création d'un programme visant à soutenir l'économie maritime en méditerranée. L'ENSM est dans ce cadre partenaire avec l'Italie et la Tunisie d'un projet dont l'un des livrables (*deliverables* en anglais) est pour la France la création de cette formation modulaire.

Abstract

Creation of a "Modular training for new instructors, assessors who provide maritime vocational training and who can work on simulators".

Maritime training is provided in France through various institutions that employ trainers and assessors from a wide variety of professional backgrounds. They may be former seafarers or teachers from the national education system, for example.

In order to maintain the recognized level of excellence of French mariners, the State, through its ministries, must ensure, on the one hand, the quality of the training received by students or trainees and, on the other hand, the qualification of the personnel providing such training.

The creation of a 'modular training for new instructors, assessors who provide maritime professional training and who can operate on simulators', recognised as complying with regulations and approved by maritime's affairs, would make it possible to ensure the minimum level of qualification of those involved in training.

Mots clefs : Formation professionnelle maritime – Enseignant – Formateur – Instructeur – Évaluateur.